

Donnons la parole à MM. Soubie et Malherbe :

« S'interdire les morceaux d'ensemble, c'est se conformer à cette règle de simple bon sens qui veut que, sous peine de ne pas se faire entendre, les personnages d'un drame parlent les uns après les autres. L'exception en faveur des chœurs est conforme à la tradition de l'art grec, et devient d'une application de plus en plus rare. »

Et un peu plus loin :

« Dans le drame wagnérien, c'est l'orchestre qui se charge du commentaire que le chœur faisait de la tragédie grecque, c'est lui qui traduit en musique l'inexprimable en paroles. »

Ici, la part faite au naturalisme, par Wagner, nous semble excessive. Admettons, qu'à son point de vue, le drame gagne en clarté et en vraisemblance. Mais la musique y perd des éléments indiscutables de beauté. Les instruments de l'orchestre auront seuls le droit de parler suivant le mode symphonique, et le plus beau de tous les instruments, la voix humaine sera réduite au monologue, et au monologue dans le mode récitant ! Heureusement, sans doute, l'école permettra dans le genre lyrique, si toutefois elle reconnaît encore ce genre, l'emploi des chœurs et des ensembles auxquels, nous autres musiciens, nous ne saurions renoncer pour la plus grande gloire d'une thèse réaliste.

Aussi, lorsque les auteurs que nous citons disent quelque part : « La réforme de Wagner longtemps méditée, et nombre de principes exposés ou développés par lui, ont dans l'avenir quelques chances de durée, » nous espérons bien que l'avenir ne ratifiera point l'ostracisme brutal de ces formes musicales que nous avons nommées plus haut,